

COMMUNE ALMONT LES JUNIES

**PROCES VERBAL du
CONSEIL MUNICIPAL**

Lundi 10 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 février à 20h30,

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'ALMONT LES JUNIES sous la présidence de Bruno CAVAGNAC, Maire.

Présents : M. RICCI Hervé - Mme GRIALOU Christine - M. BOUTARIC Hervé - M. KRAEUTLEIN Ludovic - M. MALASSET Philippe - M. ROLS Lionel - Mme ROUQUETTE Magali - Mme TRAYSSAC Carole

Absents ou Excusés : M. LAQUERBE Olivier - M. RAYNAL Patrick

Date de la convocation : 04/02/2025

Monsieur M. BOUTARIC Hervé a été désigné secrétaire de séance.

Liste des délibérations

DELIBERATION TRANSFERT DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE « INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE) » AU SIEDA

DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS 2025 POUR TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire souhaite rajouter à l'ordre du jour une DELIBERATION POUR ENCAISSEMENT DES PARTICIPATIONS DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

I) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 27/01/2025

Le procès-verbal du 27 janvier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**II) DELIBERATION TRANSFERT DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE
« INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET
HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE) » AU SIEDA**

Monsieur le Maire indique la possibilité de faire installer une borne de recharge pour véhicules électriques sur notre commune avec un financement comme suit : 9 000€ de participation du SIEDA et 1 000€ de participation de la commune avec un forfait de 300€/an pour l'entretien.

Considérant que le SIEDA a pris le parti d'engager un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage harmonieux et cohérent de son territoire,

Considérant que l'infrastructure de recharge doit être installée sur le domaine public ou privé communal, il y a lieu d'établir, une convention d'occupation du domaine public ou privé, qui définit le nombre, la typologie et l'emplacement des infrastructures à installer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le transfert de la compétence « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) » au SIEDA pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge, ce transfert étant effectif, en concordance avec les modalités prévues par les délibérations du SIEDA et sous réserve de l'arrêt préfectoral ;

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques » et à sa bonne mise en œuvre.

III) DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS 2025 POUR TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire indique la nécessité de nettoyer et repeindre la façade de la mairie.
Il présente au Conseil Municipal le devis proposé par l'entreprise LG peinture.

Le montant prévisionnel de la dépense relative à ce projet s'élève à **18 966€ HT**.

Monsieur le précise que cette dépense est éligible au « Fonds de concours » attribué par Decazeville communauté.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Approuve** le devis ;

- **Approuve** le plan de financement ci-après :

DECAZEVILLE COMMUNAUTE	9 483.00 € HT
FOND DE CONCOURS	

AUTOFINANCEMENT	9 483.00 € HT
-----------------	---------------

- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces nécessaires à l'accomplissement de ces travaux.

IV) DELIBERATION POUR ENCAISSEMENT DES PARTICIPATIONS DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Le Maire rappelle les modalités d'utilisation et d'équipement de la salle polyvalente qui ont été établies lors de sa mise en service, entre les associations de la Commune et la Mairie.

Lors de la réunion du 12/01/2025, Almont Festivités a rappelé sa participation sur 2 ans concernant le changement des éclairages en LED en 2023. L'association verse donc cette année pour solde 3500 €.

Il indique que pour l'année 2024, la Commune a réalisé 2 800€ d'investissements et qu'ils seront supportés par la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Autorise** le Maire à encaisser la participation d'Almont Festivités, à l'article 1328 du budget communal et à signer tous les documents s'y rapportant.

V) QUESTIONS DIVERSES

- Foire : Monsieur le Maire annonce la date de la foire soit le 17 Mai. Une équipe municipale mènera l'organisation de cette manifestation.
- Travaux plomberie : l'entreprise Fabre a été retenue pour les travaux de raccordement d'eau potable aux logements de l'école et de la cantine avec pose de compteurs individuels.
- M. Hervé Boutaric a validé le devis pour l'achat du panneau de basket à Sport 2000 (Decazeville) pour un montant de 1600€ TTC.
- Un devis de bancs pliables a été demandé à l'entreprise SEDI Equipement pour les festivités extérieures. Un échantillon a été demandé avant de valider la commande. Tarif du banc à 41.40€ HT l'unité soit 6 913€ HT pour un lot de 167 bancs.
- Restaurant : Monsieur le Maire indique que l'entreprise « la fabrique Aveyronnaise » est revenue vers la commune pour le rachat de leur bâtiment. Après discussion, la mairie ne souhaite pas s'engager pour le moment pour diverses raisons. Une rencontre est prévue avec Mme Rols et M. Leocadio vendredi 14 février.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Président

Le Secrétaire de séance